

Test d'accès à la préparation au concours interne de conservateur du patrimoine

A

La survie du patrimoine viendra-t-elle de la philanthropie ?

Dans le domaine patrimonial, la philanthropie est le soutien d'une personne physique ou morale privée à l'acquisition, la préservation, la restauration ou la mise en valeur d'éléments patrimoniaux. Elle doit être désintéressée et ne pas demander de contrepartie. Si elle semble très commune dans les pays anglo-saxons, la philanthropie paraît moins ancrée dans la tradition française. En effet, dès 1792, à la suite de la nationalisation des biens de la Couronne et du Clergé, la Première République impose aux administrations l'obligation de préserver leur patrimoine (circulaire Roland). Ce phénomène de préservation du patrimoine national par la puissance publique est renforcée au fil des années avec la création de la première commission des Monuments historiques en 1840, suivi des lois permettant le classement d'immeubles ou de meubles Monuments Historiques en 1887 puis en 1913. Ainsi, historiquement, l'Etat et les collectivités assurent la protection, la restauration et la transmission du patrimoine.

Cependant, depuis le krach pétrolier de la fin des années 70, les finances publiques sont de moins en moins en capacité d'entretenir un patrimoine toujours important. En effet, le patrimoine industriel, l'architecture contemporaine, le patrimoine, vernaculaire, naturel et immatériel, se sont ajoutés au fil des ans au patrimoine plus classique que sont les églises, les châteaux et les œuvres d'art. Les conditions budgétaires actuelles, dette publique, baisse de la contribution de l'Etat aux collectivités (5 milliards en moins de prévu pour le budget 2026), font que la puissance publique est de moins en moins en capacité d'entretenir son patrimoine. On peut alors se demander si celui-ci est condamné à disparaître sans un apport conséquent de financements privés.

Nous verrons comment l'Etat organise depuis plusieurs années, les conditions du développement de l'action philanthropique privée, comment se manifeste cette philanthropie et les limites du tout philanthropique.

Dès le XIXe siècle, les particuliers s'organisent pour soutenir leur patrimoine local. Les associations d'Amis de musées fleurissent ainsi dans toute la France. De nos jours, près de 300 associations sont réunies au sein d'une fédération nationale. Elle publie une revue annuelle qui permet de communiquer sur les acquisitions réalisées et les enjeux de la philanthropie. La plus célèbre de ces associations est celle des Amis du musée du Louvre, qui permet l'acquisition d'objets prestigieux, comme une peinture de Cimabue découverte chez un particulier et classée trésor national. Ces associations ont également un rôle social, en organisant des visites dans les musées, des conférences...

Depuis ces trente dernières années, l'Etat a mis en place des dispositifs permettant à la sphère privée de soutenir le patrimoine national. La loi mécénat de 2003 met à jour la loi de 1987. Elle est à destination des particuliers, des fondations et des associations pour faciliter l'acquisition ou la restauration du patrimoine. La loi souligne que le soutien matériel du mécène doit être fait sans demande de contrepartie, et dans un but d'intérêt général. Grâce à cette loi, le mécène peut acquérir un objet d'intérêt artistique, historique ou archéologique et déduire 66% du montant du don de ses impôts sur les revenus pour un particulier (dans la limite de 20% de son impôt), et 60% pour une société (dans la limite de 5 pour mille de son chiffre d'affaire). Si l'acquisition porte sur un objet classé trésor national, le montant déductible du don peut s'élever jusqu'à 90%. Cette loi favorise également le mécénat d'entreprise, en permettant de créer une

fondation temporaire pour l'acquisition d'un objet en particulier. Ce fut le cas pour l'achat d'une toile de Nicolas Poussin pour le musée des Beaux-Arts de Lyon. L'ADMICAL, l'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial, permet d'aiguiller les mécènes dans leur choix et les démarches administratives.

La création de la Fondation du patrimoine est un autre atout pour la philanthropie. De droit privé, cette fondation créée en 1996 permet le soutien à la restauration du bâti privé visible depuis l'espace public. Elle organise également des souscriptions en ligne pour aider à la restauration du patrimoine. Très facile d'usage pour les particuliers, les dons sont à verser en ligne, et chaque donateur reçoit très rapidement un reçu fiscal lui permettant, tout comme dans la loi mécénat, de déduire 66 à 90% du don de son impôt sur le revenu. La Fondation est particulièrement efficace pour les projets de proximité. Elle permet de regrouper des petits dons de nombreuses personnes pour alimenter une cagnotte dédiée à un projet en particulier.

La législation française est donc bien armée pour favoriser le mécénat dans le domaine patrimonial. Comment cette philanthropie se présente-t-elle ces dernières années ?

Si le mécénat d'entreprise se voit dans de nombreux projets de restauration (Total pour la galerie d'Apollon au Louvre, les parkings Vinci pour la galerie des Glaces à Versailles), l'image de la philanthropie se voit surtout auprès du grand public, dans la figure du mécène. Ce dernier, généralement très fortuné, lègue au public une part de ses collections acquises au fil de sa vie afin de transmettre ses goûts à la postérité. Certains mécènes d'importance décident d'installer leurs fondations dans un monument existant. Cela permet ainsi de rénover le bâti alors désaffecté et de donner une légitimité historique à la collection. Ainsi, la fondation Pinault, installée dans la Bourse du Commerce datant de la fin du XVIIIe siècle, ou la toute nouvelle fondation Cartier dans l'ancien Louvre des Antiquaires du XIXe siècle, ont permis de restaurer des bâtiments historiques majeurs au cœur de la capitale.

Un autre type de mécénat, encore plus spectaculaire, consiste à créer un bâtiment flambant neuf selon les goûts du commanditaire. Le mécénat devient alors un soutien à la création architecturale contemporaine. La Fondation Vuitton installée dans le jardin d'Acclimatation depuis une dizaine d'années en est le symbole. Le bâtiment, réalisé par le célèbre architecte international Frank Gehry, présente des expositions temporaires de prestige très prisées. Situé à proximité de l'ancien Musée des Arts et Traditions Populaires aujourd'hui disparu, ce bâtiment moderne est en lui-même une œuvre destinée à devenir patrimoine contemporain.

Les souscriptions populaires sont aussi une autre forme de philanthropie. Le loto du Patrimoine sélectionne chaque année, une vingtaine de projets sur l'ensemble du territoire français, territoires d'Outre-Mer inclus. Son financement se fait par des billets de jeux à gratter achetés par les particuliers, dont les bénéfices sont reversés à la Fondation du Patrimoine. Le patrimoine visé est principalement bâti et dans un état de dégradation avancée. Ce financement populaire montre l'intérêt des Français pour leur patrimoine, le ticket étant vendu assez cher, une quinzaine d'euros contre quelques euros pour un ticket de loterie traditionnel. Le prix du billet n'est bien sûr pas déductible des impôts.

La philanthropie prend donc des formes variées dans la protection du patrimoine, mais peut-on compter uniquement sur elle dans la survie du patrimoine ?

Alors que la philanthropie est censée est réalisée sans contrepartie, la réalité est toute autre. La législation française incite le mécénat mais elle peut être également vue comme de l'optimisation fiscale. En effet, les compensations financières accordées en échange du don sont une perte sèche pour le budget de l'Etat. De plus, la pose de plaques commémorant les grands mécènes peuvent être considérées comme de la publicité déguisée, notamment pour les entreprises qui n'ont légalement pas le droit à la publicité (alcool, tabac)

De plus, beaucoup de fondations se concentrent sur des grandes villes, à Paris notamment. Alors que la capitale croule sous les propositions culturelles et patrimoniales, d'autres projets sont en cours, comme l'installation de la Fondation Giacometti dans l'ancienne gare des Invalides. S'il est nécessaire de restaurer ce bâtiment, une énième fondation d'art moderne est-elle indispensable à Paris ? De même, de nombreuses souscriptions populaires se concentrent sur des hauts-lieux du patrimoine et négligent les moins connues. Si la souscription pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris a dépassé les besoins nécessaires, combien parmi les 42 000 églises de France ont un besoin vital de ressources ? La Fondation du Patrimoine, lance de nombreuses souscriptions mais beaucoup peinent à atteindre leurs objectifs. Ainsi, la Fondation a lancé en 2025 une souscription pour la restauration de cathédrale de Pontoise et la collégiale de Poissy pour un montant total de 100 000€. En un an, seulement 50% pour la première et 30% pour la seconde, ont été récoltés.

Enfin, on voit que le mécénat cible les actions de prestige et non les besoins plus prosaïques. Ainsi, le tout récent rapport sur l'état du Louvre suite à son cambriolage a mis en avant que les financements se focalisaient plus les acquisition que sur la sécurité globale du bâtiment. Total qui a aidé à la restauration de la galerie d'Apollon a subventionné le nettoyage des peintures du plafond et des dorures, mais pas le changement des huisseries. De plus, un mécénat ne peut porter que sur de l'investissement, et non sur du fonctionnement, notamment pour payer du personnel de sécurité supplémentaire.

La philanthropie ne peut donc pas être considérée comme le salut de la protection patrimoniale mais les instances publiques ne peuvent désormais plus s'en passer. La préservation du patrimoine ne pourra se faire sans un partenariat fort entre financements publics et privés. Les Français sont très attachés à leur patrimoine, en témoigne la récente levée de fond pour l'entreprise Duralex qui a récolté en quelques heures, 20 millions d'euros sur les 4 millions espérés. Pour éviter les effets de centralisation des financements, il faut une meilleur communication sur tout le territoire pour permettre à un patrimoine varié d'être préservé. Les verres de cantine connus de tous les petits français sont aussi du patrimoine.

Analyse et commentaire d'un document visuel

Cette photographie nous présente une vaste foule amassée sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame. A droite, une grue rappelle le grave incendie de 2019 qui a ému le monde. La cathédrale est toujours en chantier, même depuis sa réouverture. La juxtaposition de ces deux éléments, la foule, et la grue, nous amène à réfléchir sur les atouts et les dangers du surtourisme. En effet, la présence de cette foule immense paraît dangereuse pour la préservation du bâtiment mais c'est grâce à la popularité de l'édifice que l'argent nécessaire à sa restauration a pu être collecté.

Le premier élément qui interpelle sur cette photographie est la foule immense devant l'entrée de la cathédrale. Si les flux ont l'air respectés, les files d'attente s'alignent les unes à côtés des autres, cette présence imposante pose question sur la sécurité des personnes et des biens. En effet, en cas d'urgence, comment la foule pourra-t-elle être dispersée ? La photographie étant prise de jour, on peut penser que la cathédrale est également remplie de visiteurs. Si un incendie ou une attaque venait à survenir, comment le public intérieur pourrait-il sortir rapidement, sachant que le parvis est bouché ? Comment le public patientant à l'extérieur pourra-t-il également s'éloigner de la place ? Comment les services de secours atteindraient-ils la cathédrale ?

De plus, on peut également craindre pour la sécurité du bâtiment et des œuvres que la cathédrale renferme. En effet, cette foule n'est-elle pas trop importante pour les sols de l'église ? Même en pierre, le passage de tant de visiteur érode le sol. De même, les gardiens ne pourront pas surveiller que chaque visiteur afin qu'il ne touche pas les colonnes ou les objets exposés au risque de les abîmer. Le public peut également provoquer des accidents et se blesser en se faisant bousculer ou casser du mobilier par inadvertance. En cas de mouvement de foule, les personnes tout comme les biens, sont menacés.

On pourrait donc penser que ce public n'est que danger pour l'édifice et lui-même. Pourtant, c'est grâce à l'immense popularité du monument que les dons pour restaurer Notre-Dame ont afflué du monde entier. Cela permet le financement de la restauration d'autres parties de l'église non endommagées par l'incendie mais par le temps. De plus, c'est par le soutien financier mondial que l'accueil du public a pu être revu, notamment avec la création de nouveaux escaliers dans les tours de façades. La grue et la palissade à l'arrière-plan à droite de la photographie nous rappellent discrètement que tous les travaux nécessaires à Notre-Dame n'ont rien coûté aux finances publiques, mais ont été possible grâce à la foule patientant sur le parvis.

Il est donc nécessaire de réfléchir à la régulation des flux sans frustrer les nombreux visiteurs qui viennent voir l'édifice qu'ils ont aidé à restaurer. Après des premiers jours chaotiques, l'Evêché de Paris, qui gère l'accès gratuit à l'établissement, a mis en ligne un service de réservation de billet horodaté pour fluidifier les flux. Si l'entrée libre sans réservation est toujours possible, cela permet aux visiteurs de s'organiser, et aux agents d'accueil de mieux gérer les files d'attente. Peut-être faudra-t-il songer à terme, à une entrée uniquement sur réservation en période haute (hors messe). La visite des tours est de son côté, gérée par le centre des Monuments nationaux, qui vendent un nombre limité de billets par jour.

La foule qui patiente devant la cathédrale Notre-Dame est l'un des symboles de la complexité de la gestion du surtourisme. A la fois dangereux pour le monument et pour lui-même, le public est aussi celui qui permet la préservation et la restauration de l'édifice. Il est aujourd'hui nécessaire que le public apprennent à anticiper sa visite en réservant un créneau. Une communication massive sur les horaires à privilégier pour la visite et les autres lieux à découvrir dans les alentours est également à développer sur place et sur les réseaux sociaux.